



Indemnité assurance imposable après sinistre habitation

Par lekange

Bonjour

Mon immeuble locatif ayant été détruit par un incendie et ayant eu tellement d'ennuis depuis deux ans, j'hésite à faire les réparations. Si je conserve les indemnités d'assurance, cette somme est-elle taxable? à combien? si je vends l'immeuble faut-il rajouter les indemnités dans le calcul de la plus-value? et enfin combien de temps j'ai pour faire les travaux au cas où car les artisans sont débordés.

Merci

Par ESP

Bonjour,

Les indemnités perçues au titre d'une assurance ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu. En effet, elles ne constituent pas un gain, mais compensent une perte de patrimoine.

En revanche, la plus-value éventuelle en cas de vente (prix + dédommagement) pourrait bien l'être.